

Délibération n° DEL_2026_106



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués votants : 32
Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

**OBJET : SUBVENTION 2026 À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE INFORMATION
LOGEMENT (ADIL) 64**

RAPPORTEUR : M. BARBAN Jean-Louis, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et du cadre de vie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu le courrier de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026,

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Pyrénées-Atlantiques a pour vocation d'offrir des conseils juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement. En 2025, plus de 8500 consultations ont été réalisées dans le département, dont 78 émanant d'habitants de la Vallée d'Ossau. Depuis 2022, l'ADIL 64 tient une permanence mensuelle dans les locaux de la Communauté de communes (le 3ème jeudi du mois).

Afin d'assurer ses missions, l'ADIL 64 a sollicité une subvention de fonctionnement à hauteur de 2107€ pour l'année 2026.

Il est proposé d'attribuer cette subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** d'attribuer et d'autoriser à verser la subvention de fonctionnement 2026 à l'ADIL 64 pour un montant de 2107 € ;
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026